

L'inspecteur d'académie,
Inspecteur pédagogique régional d'arts plastiques
Monsieur Michel HERRERIA

à

Mesdames, messieurs, les professeurs d'arts plastiques

Sous couvert de mesdames et messieurs les chefs
d'établissements

Poitiers, le 3 septembre 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat de l'académie
de Poitiers

Direction des services
départementaux de
l'éducation nationale
de la Vienne

Évaluation
et expertise
pédagogique

Secrétariat
des corps d'inspection

IA-IPR 2015-2016

Affaire suivie par
Michel HERRERIA

Courriel
michel.herreria@ac-poitiers.fr

Téléphone
05 16 52 65 73
05 16 52 64 82

Télécopie
05 16 52 65 69

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

Objet : Lettre de rentrée 2015

Préambule commun adressé à tous les enseignants de l'académie par les corps d'Inspection.

Cher-e-s collègues,

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire après des vacances, nous l'espérons, excellentes et reposantes.

En cette rentrée 2015, la refondation de l'école de la République entre dans sa troisième année. La refondation de l'éducation prioritaire est généralisée. Les mesures de la Grande mobilisation prendront corps dans les établissements par le biais notamment des professeurs ressources qui ont été formés au niveau académique depuis le dernier trimestre de l'année dernière. Le parcours citoyen, constitué notamment du nouvel enseignement moral et civique qui s'applique dès à présent sur tous les niveaux de l'école au lycée, se mettra en place tout comme le parcours AVENIR, issu de la réforme du PIIODMEP. Au lycée, le travail engagé depuis sa réforme sera donc prolongé afin de faciliter le succès de chacun de nos élèves et l'égalité dans l'excellence.

Cette année scolaire est, à l'évidence, marquée par la préparation de la mise en œuvre de la réforme du collège, effective à la rentrée 2016. Cette réforme s'appuie sur deux axes majeurs : une plus grande marge d'autonomie aux équipes pédagogiques et une évolution des pratiques d'enseignement avec l'introduction de plus de temps pour l'accompagnement personnalisé et l'interdisciplinarité. Chaque professeur en collège bénéficiera durant l'année de cinq jours de formation consacrés à cette réforme, trois jours de formation transversale et deux jours de formation disciplinaire. Par ailleurs, un séminaire d'automne de deux jours sera proposé aux professeurs volontaires de tous les collèges ; vous le retrouverez dans le plan académique de formation.

Nous serons donc amenés à vous rencontrer souvent dans le cadre de ces réformes comme de ces formations. Toute réforme appelle à renouveler ses pratiques. Il est naturel qu'elle suscite interrogations et craintes chez certains. C'est pourquoi nous vous accompagnerons dans la mise en œuvre pédagogique de cette réforme dans l'intérêt et au bénéfice de tous les élèves, tout particulièrement pour vous expliquer ses enjeux, et nous engager, à vos côtés, dans sa mise en œuvre.

Partie disciplinaire spécifique aux enseignants d'arts plastiques.

En ce début de mois de septembre j'espère que votre rentrée scolaire 2015-2016 s'est bien déroulée. Je m'appelle Michel HERRERIA et je viens d'être nommé IA-IPR arts plastiques dans l'Académie de Poitiers.

Voici les orientations qu'il m'importe de partager avec vous, en m'appuyant sur les dynamiques impulsées par mes précédents collègues et sur l'inventivité des différents territoires. Ces orientations devront contribuer, au niveau académique, à la Refondation de l'école. Il s'agit en premier lieu de la valorisation de vos pratiques pédagogiques.

Au quotidien dans votre métier d'enseignant d'arts plastiques, au sein des équipes éducatives de vos établissements, vous écrivez et mettez en œuvre avec conviction des situations pédagogiques dans lesquelles les élèves éprouvent des expériences artistiques et acquièrent des compétences du socle commun. En développant par un enseignement l'expression personnelle des élèves avec une dimension artistique dans la sphère scolaire vous travaillez le cœur des arts plastiques. Une pratique qui donne du sens et rend sensibles les savoirs et les connaissances que vous leur transmettez.

Vos écritures pédagogiques sont des ressources importantes. Je tiens à en fortifier la mutualisation, non pas comme traces d'un travail accompli mais comme témoins d'un moment de recherche pédagogique et de formation. Elles sont révélatrices d'un état de curiosité que vous portez à l'objet d'étude que sont les arts plastiques, posture indispensable pour co-écrire, entre collègues, des progressions, des projets et établir des partenariats. Comme en témoigne la vitalité du groupe des auteurs du web.

Les partenariats inscrivent le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève dans la cité. Ils sont moteurs d'ouverture entre deux sphères professionnelles en tension dynamique, de rencontres entre les élèves et des acteurs de la scène artistique, d'expérimentations pratiques préparées et accompagnées.

Il nous faut consolider ces différents niveaux d'articulation dans nos pratiques pédagogiques guidées par nos programmes actuels et futurs, ils sont déterminants dans l'élaboration collective du chemin de l'élève dans les cycles et les passages inter-degrés afin de bien se préparer à la réorganisation du collège qui se mettra en place dès la rentrée 2016.

Vous serez soutenus et formés dans ce sens par une formation en académie au cours de cette année scolaire 2015-2016.

L'Académie de Poitiers, avec son maillage territorial de bassins, est dotée d'un dispositif de proximité donc vous connaissez le nom ECLORE puisque vous l'incarnez au quotidien sur le terrain. Ce dispositif est accompagné par l'ensemble des différents acteurs du système éducatif, c'est un outil

structurant et facilitant. Il est le fruit d'une politique éducative académique soucieuse de cohérence et sur laquelle nous nous appuyerons pour fluidifier les échanges entre des contenus et des pratiques disciplinaires inter-degrés. Ainsi commencerons nous à construire des scénarii de mise œuvre des futurs cycles 3 et 4 en synergie avec mes collègues IA-IPR et IEN au service du parcours de l'élève.

En résumé, les points qui ressortent particulièrement de notre ligne d'horizon et que nous veillerons à approfondir: la formation des personnels, la mutualisation des ressources pédagogiques, la place du numérique dans l'écriture pédagogique et la continuation de la mise en place des parcours d'éducation artistique et culturelle.

Pour conclure, je tiens à remercier en particulier l'ensemble des formateurs des options arts plastiques en lycée pour leur enseignement, les évaluateurs du Baccalauréat 2015 pour leur professionnalisme et la qualité de l'évaluation au service des candidats ainsi que les collègues qui ont accepté en tant que tuteurs d'accompagner les nouveaux enseignants de cette rentrée 2015-2016.

Je peux vous assurer de ma mobilisation à votre service et de celle de Madame Sandrine RODRIGUES chargée de mission auprès de l'inspection. Si vous souhaitez nous contacter :michel.herreria@ac-poitiers.fr ; sandrine.rodriques@ac-poitiers.fr, nous sommes à votre écoute.

Je suis certain que vous, déjà présent sur l'Académie, nouveaux arrivants et moi mettrons en place toutes les conditions pour la réussite et l'épanouissement des projets de nos élèves en s'appuyant sur les arts plastiques, l'histoire des arts et les projets partenariaux.

Je vous adresse, madame, monsieur, mes sincères salutations.

—

Michel HERRERIA



Inspecteur d'Académie,
Inspecteur Pédagogique Régional
Arts Plastiques

PS:

Vous trouverez en annexe des liens importants à consulter.

1. Circulaire de rentrée

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301

2. http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84906

- les nouvelles questions limitatives arts plastiques du Baccalauréat 2016:
- Enseignement de spécialité, série L; Le monde est leur atelier : Ai Weiwei, Gabriel Orozco, Pascale Mhartine Tayou, trois artistes contemporains extra occidentaux
- Option facultative toutes séries: Bill VIOLA

3. Le socle commun des connaissances et des compétences. Décret du 11 juillet 2006.

<http://cache.media.education.gouv.fr/file/51/3/3513.pdf>

<http://eduscol.education.fr/pid25737/presentation-du-socle-commun-jusqu-a-la-rentree-2016.html>

4. Le socle commun des connaissances et des compétences.

<http://eduscol.education.fr/cid86943/nouveau-socle-commun-pour-2016.html>

5. Plan numérique

<http://ecolenumerique.education.gouv.fr>

6. Parcours d'éducation artistique et culturelle

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

7. Site national arts plastiques

<http://eduscol.education.fr/arts-plastiques/>

8. Site académique arts plastiques

http://ww2.ac-poitiers.fr/arts_p/